
REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

**Le Comité international de la Croix-Rouge
et la guerre**

DÉLÉGATIONS DU COMITÉ INTERNATIONAL

Au cours du mois de mai, le Comité international a reçu de ses délégués les renseignements télégraphiques suivants :

Délégation en Grande-Bretagne. — M. R.-A. Haccius et M. Horace de Pourtalès ont visité, le 6 mai, le camp 23, où ils ont trouvé quelques dizaines d'Allemands, officiers, sous-officiers et soldats rapatriables, et qui devaient être prochainement transférés au camp 13 où seront envoyés tous les blessés rapatriables et les membres du personnel sanitaire allemand.

Délégation dans le Proche-Orient. — M. Vaucher a visité, le 19 mai, le camp de l'école Umberto Boulac, dont la situation continue à être très satisfaisante ; ce camp abrite particulièrement des personnes âgées, malades, ou des internés du Fayed et ayant besoin de suivre, au Caire, des traitements spéciaux.

Délégation aux Indes britanniques. — Du 5 au 8 mai, les délégués du Comité international, MM. Ch. Huber et A. de Spindler, ont procédé à la visite du camp central d'internement Dehra Dun, dont l'effectif était composé de plusieurs centaines d'Allemands et de plus de deux cents Italiens : un certain nombre provenaient du camp 17, d'autres des îles de Sumatra et de Ceylan, ou de l'Iran ; des membres de la marine marchande ont été transférés dans des camps de prisonniers de guerre du groupe 4. Plusieurs dizaines de malades, atteints d'affections

Le Comité international et la guerre

chroniques, ont été hospitalisés. Des hommes arrivés de Ceylan avaient été séparés de leurs femmes, lesquelles étaient dans le «centre sur parole» d'Hazaribagh.

Après cette visite, ont eu lieu, du 8 au 11 mai, celles des camps 21 à 24, qui contenaient plusieurs milliers de militaires italiens, y compris les équipages de plusieurs bateaux, ainsi que des civils italiens capturés en Abyssinie. Tous étaient logés dans des baraques construites en maçonnerie.

Depuis les dernières visites de ces camps, que M. Ch. Huber avait faites en décembre et janvier derniers, l'état de santé s'était amélioré de manière remarquable, notamment pour les prisonniers venus du Soudan. Dans l'hôpital du camp 22, qui a une bonne installation avec salle d'opération, plus de trois cents malades sont soignés, de manière régulière, par seize médecins militaires italiens. Les malades du camp 24 peuvent recevoir, de spécialistes, des soins excellents.

M. Charles Huber a encore visité un camp où se trouvaient des officiers italiens ; des généraux, qui, précédemment, habitaient des bungalows en ville, avaient été récemment transférés dans le camp.

Presque tous les prisonniers de guerre du camp 20 ont été transférés dans le camp 5. Le délégué indique au Comité international que les soins dentaires nécessitent l'envoi de certains médicaments.

Délégation au Japon. — Lors de la visite qu'il a faite au camp de Sumirejogakuen (à Tokio), le Dr Paravicini a trouvé, le 16 mai, 16 ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, 10 Britanniques, 11 Canadiens, 5 Hollandais, 2 Belges, un Hondurien ; les deux tiers sont des missionnaires, tous de provenance locale, qui sont arrivés les uns après les autres au camp, établi le 8 décembre. Dans son message télégraphique au Comité international, le Dr Paravicini décrit la situation de ce camp, qui est très salubre, et les conditions de logement et de nourriture, qui sont excellentes ; il indique que tous les internés sont soumis, une fois par mois, à un examen médical, et qu'en cas de besoin, ils sont envoyés dans les meilleurs hôpitaux. Le Dr Paravicini ajoute ces indications : les cultes catholique et

Le Comité international et la guerre

protestant sont célébrés dans ce camp ; les internés ont à leur disposition une bibliothèque avec des quotidiens et des jeux ; on ne trouve aucun indigent parmi eux ; le commandant, inspecteur du Service des étrangers de la police métropolitaine, accorde un bon traitement à ces internés, qui, représentés par quatre hommes de confiance, ont une discipline et un moral excellents. Le délégué conclut en écrivant que ce camp est un camp modèle ; le seul désir exprimé par les internés se rapporte aux visites au dehors, qu'ils voudraient pouvoir faire de manière plus fréquente.

Délégation à Shanghai. — D'après une information envoyée au Comité international par son délégué, M. Egle, les 67 infirmières de Corregidor, toutes saines et sauvées, ont été internées dans l'université de Manille, où elles sont bien traitées. M. Egle a fait savoir également qu'environ 13.000 civils avaient été internés à Saint-Thomas et que des lettres reçues de 200 d'entre eux indiquent que traitement et conditions de vie sont excellents.

Délégation à Haïti. — Le 22 mai, M. Roth a visité, au Fort national de Port-au-Prince, 19 Allemands, 16 Italiens et un Japonais, dont l'état sanitaire était assez bon, bien que la température commençât à être chaude ; six internés étaient hospitalisés. Les conditions générales étaient assez bonnes pour les internés. En ce qui concerne la nourriture, ils y apportaient, eux-mêmes, et avec l'aide de leur famille, les compléments nécessaires.

Délégation au Canada. — M. Maag a visité le camp 33, où 158 civils japonais étaient internés et logés dans des conditions très satisfaisantes ; on désirait recevoir pour eux des jeux et distractions.

Le délégué du Comité international indique que chaque prisonnier de guerre ou interné est autorisé à envoyer chaque mois quatre lettres et trois cartes postales, et, en outre, sa correspondance d'affaires, à la discrétion du commandant ; la permission d'expédier des télégrammes payés est également accordée avec libéralité.

Le Comité international et la guerre

Délégation à Cuba. — La Croix-Rouge cubaine a fait connaître au Comité international qu'elle accueillait avec plaisir la désignation du révérend Roth, délégué à Haïti, comme délégué à Cuba.

CORRESPONDANCE DES PRISONNIERS DE GUERRE ET INTERNÉS CIVILS

M. Marc Peter, délégué du Comité international aux Etats-Unis, a porté à la connaissance du Comité international la nouvelle que les deux lettres et la carte postale que les prisonniers de guerre et internés peuvent envoyer chaque semaine, comprennent la correspondance adressée au Japon, qu'en outre, chaque interné est autorisé à envoyer, à ses frais, un câble de 15 mots au maximum au Japon et que la correspondance de l'homme de confiance avec la Puissance protectrice n'est soumise à aucune limitation.

En réponse à une question qu'il lui avait posée, le Bureau d'informations sur les prisonniers de guerre de la Croix-Rouge italienne a fait connaître au Comité international que la correspondance en langue boer est admise de la part et à l'adresse des prisonniers de guerre sud-africains. Il est ajouté que les lettres écrites en cette langue sont transmises régulièrement.

De source officielle, le Comité international a appris que le bureau de la poste civile à Addis reçoit le courrier de civils italiens, lequel est acheminé par le service postal militaire. En d'autres lieux, c'est le bureau de la poste militaire qui reçoit et qui transmet la correspondance des civils italiens. Les courriers sont triés à Nairobi, et ceux qui ont pour destination les Indes sont expédiés par le bureau de la poste civile de Nairobi au directeur de la censure à Bombay. A la date du 15 avril, 42 valises de courrier avaient été expédiées ainsi aux Indes.

Le Comité international a reçu, le 29 mai, de Tokio, l'information ci-après :

Le Gouvernement impérial a décidé d'établir, à partir du 15 mai, un service postal pour la correspondance, expédiée,